

Informations Familles - été 2022

Cette année, c'est le retour des permanences d'inscriptions !
La fiche d'inscription sera donc à nous retourner lors de l'une des permanences suivantes :

- **Vendredi 20 Mai 2022**, 18h30 à 20h : Accueil de loisirs des Landes Génusson
- **Samedi 21 Mai 2022**, 10h-13h : Matinée des associations, au complexe sportif à saint Aubin des Ormeaux,
- **Lundi 23 Mai 2022**, 18h30 à 20h : Accueils de loisirs de St Aubin des Ormeaux, St Martin des Tilleuls ou les Landes Génusson.

✓ INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont possibles à la **journée ou à la semaine** → **pas d'inscription en 1/2 journée.**

Les inscriptions seront toujours possibles après les permanences mais elles se feront **en fonction des places disponibles et une majoration de 15 € (pour l'été) sera appliquée** (pour une question d'organisation et d'encadrement).

Pour que vos inscriptions soient prises en compte, nous vous demandons d'accompagner votre fiche d'inscription d'un **acompte de 10€ par journée réservée**. Sans cet acompte, nous ne pourrions pas valider vos inscriptions.

Ce règlement pourra se faire en plusieurs fois, en fonction du montant, par chèques bancaires, chèques CESU ou chèques VACANCES.

Pour les enfants n'ayant jamais fréquentés le centre en 2022, ou non-inscrits, il faudra prendre contact avec l'équipe du Groupement Colimaçon afin de remplir un dossier composé de :

- Une fiche annuelle de renseignements
- Une fiche sanitaire de liaison
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Une fiche d'autorisations

Afin de bénéficier de tarifs adaptés à votre situation, il faudra nous présenter (si vous êtes concerné) :

- Votre carte adhérent Familles Rurales.
- Votre Quotient Familial

✓ NFOS DIVERSES :

- **Sorties et journées exceptionnelles** : Le nombre d'inscrits sera limité par les normes d'encadrement en vigueur. En cas d'effectif trop important, les enfants inscrits toute la semaine seront acceptés en priorité, et ensuite, ce sera en fonction du nombre de journées réservées dans la semaine.

Il est rappelé aux familles que ces journées n'auront lieu que si un minimum d'enfants sont inscrits, si tel n'est pas le cas, les animateurs se donnent le droit de modifier le planning d'activités. Les horaires des sorties vous seront communiqués ultérieurement, une tenue adaptée sera à prévoir en fonction de l'activité.

- **Les veillées** : Elles ont lieu de 19h à 21h. Les enfants rentrent chez eux après la journée de centre et reviennent à l'heure de la veillée. Chaque enfant devra prévoir son pique-nique. Il n'est **pas obligatoire de s'inscrire la journée pour participer à la veillée.**

- **Absences** : les familles ne seront remboursées que sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif concernant l'enfant.

Durant l'été, vos enfants seront encadrés par une équipe composée d'animateurs diplômés BAFA, de stagiaires BAFA, d'aide-animateurs. La direction de l'accueil de loisirs est confiée à Magali GABORIEAU et Laëtitia AUGEREAU.

Accueil de loisirs « Colimaçon »

Magali (directrice)

Laëtitia (directrice)

Célia (secrétaire-comptable)

Clarisse, Emma G, Anne-Lise, Marien, Fabien, Stéphanie, Isabelle, Florence, Tiffany, Camille, Marius, Capucine et Mathys.

Mail : colimacentaubinleslandes@gmail.com

Les Landes : 02.51.91.61.37

St Aubin : 02.51.65.63.76

Portable : 07.86.35.25.31

Neuveau !!! → <https://www.famillesrurales.org/gpt-colimacon/>